



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 21 MARS 2026

Délibération n° 2026.17

**OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints pour le mandat 2026-2032.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Agnès VERPILLAT

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Anne CALENDRAS	pouvoir donné à	Hector PENIN
Didier CRETENET	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
Xavier FAYOLLE	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL

**MEMBRES ABSENTS :**

**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :** Stéphane ANTHOARD

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Genis-les-Ollières est de 29, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 8.

VU la proposition de M. le Maire de créer 7 postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer 7 postes d'adjoints au Maire.
- **CHARGE M. le Maire** de procéder immédiatement à l'élection de ces 7 adjoints au Maire.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 23/03/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 21 mars 2026.

Le Maire,  
Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,  
Stéphane ANTHOARD